

Considérant qu'il y a lieu de fixer des prestations électromécaniques facturées par la Communauté de communes aux particuliers qui bénéficieront des services de **SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES**, à savoir les prix TTC du BPU + 3% pour couvrir les frais de gestion de ces prestations (courriers, factures, timbres...) et anticiper les augmentations de TVA (courriers, factures, timbres...);

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement de l'Espace du 19 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 septembre 2022 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter les nouveaux montants des prestations électromécaniques pour les ouvrages d'assainissement non collectif comme suit :

Prix en TTC appliqués par la Communauté de communes du Vexin Normand			
MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS			
Détail des articles figurant au BPU	U	Programmée TTC	Urgente TTC
Déplacement et intervention électromécanicien + fourniture et remplacement de pompe de type XYLEM (anciennement FLYGT, LOWARA), DXVM57 (DOMO 10) en eaux brutes	Forfait	983,00 €	1 359,50 €
Déplacement et intervention électromécanicien + fourniture et remplacement de pompe de type XYLEM (anciennement FLYGT, LOWARA), DXVM 35.5 (DOMO 7) en eaux prétraitées	Forfait	772,60 €	1 149,00 €
Déplacement et intervention électromécanicien + fourniture et remplacement de pompe de type XYLEM (anciennement FLYGT, LOWARA), SXM3 en eaux traitées	Forfait	545,70 €	921,85 €
Déplacement et intervention électromécanicien + fourniture et remplacement de raccord(s) électrique(s) + fourniture et remplacement de poire(s) d'alarme	Forfait	279,40 €	311,80 €
Déplacement et intervention électromécanicien + fourniture et remplacement du boîtier d'alarme de la pompe + fourniture et remplacement des piles de boîtier d'alarme	Forfait	399,80 €	432,20 €

- D'indiquer que toutes les autres redevances SPANC restent inchangées ;
- De préciser que ces montants sont applicables tant qu'ils ne sont pas révisés par le Conseil communautaire ;